

IL EST CONVENU CE OUI SUI :

ARTICLE 1

Le contrat dûment signé, accompagné de la fiche individuelle d'Etat Civil portant la mention marginale "non décédé", délivrée par la Mairie du lieu de résidence et datant de moins de 8 jours, sera retourné au C.N.G.R. . Dans le mois qui suivra la réception des documents, le C.N.G.R. versera à Monsieur xxxxxxxx xxxxxxxx par virement bancaire un capital de F xxx xxxx.

ARTICLE 2

Monsieur xxxxxxxx xxxxxx s'oblige à s'acquitter de la dette contractée à l'égard des Houillères du Bassin DE LORRAINE, à dater du xx.xx.xx par des versements trimestriels au C.N.G.R., dont le premier interviendra le xx.xx.xx et les suivants à l'échéance de chaque trimestre civil, et ce, jusqu'au décès du contractant.

ARTICLE 3

Le montant de chaque versement trimestriel correspondra à celui de l'indemnité trimestrielle de logement à laquelle pourra effectivement prétendre Monsieur xxxxxxxx xxxxxxxxxxxx à la date de l'échéance trimestrielle considérée.

ARTICLE 4

Monsieur xxxxxxxxxxxx xxxxxxxx autorise le C.N.G.R., en règlement des montants précisés ci-dessus qu'il s'est engagé à verser, à retenir à chaque échéance trimestrielle le montant de l'indemnité de logement qui lui sera due à la même échéance.

ARTICLE 5.

A défaut de présentation, dans le délai d'un mois suivant le départ en retraite, de la fiche individuelle d'Etat Civil mentionnée à l'Article 1, le présent contrat, même signé par les deux parties, sera réputé nul et non avenu.

Fait en double exemplaire,

NOYELLES SOUS LENS, le xx xx xxxx

Pour le C.N.G.R.

Privat DHUMERELLE

Mr xxxxxxxxxxx xxxxxxxx Mme xxxxxxxxxxx xxxxxxxx
épouse xxxxxxxxxxx xxxxxxxx

(*) Faire précéder les signatures de la mention manuscrite "lu et approuvé"